

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE
du mardi 7 décembre 2021 à 18 H 30.**

Présents : CHARTIER Mickaël, SAUJON Philippe, BUREL Sébastien, FRAFIL Tony, BREILLAD Maxime, REAULT Christiane, GUERIN Charlène
Secrétaire de séance : Madame Charlène GUERIN

ORDRE DU JOUR

- ✓ Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
 - ✓ Délibération sur le Pacte de Gouvernance CCPG ;
 - ✓ Présentation du rapport d'activité 2020 CCPG ;
 - ✓ Réserves incendies ;
 - ✓ Questions diverses
-

1- Le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité

2- Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Après une présentation du rapport annuel, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Délibération : Pacte de gouvernance CCPG

Le Pacte de Gouvernance permet d'être plus informé sur la Communauté de Communes et de travailler d'avantage les uns avec les autres.

Après une présentation de celui-ci, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Délibération : Rapport d'activité 2020 CCPG

Après une présentation du rapport d'activité 2020 de la CCPG, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- Réserves incendie

Toutes les réserves incendie ont été installées et mises en eaux. Elles sont opérationnelles.

Le remplissage de 3 d'entre elles s'est fait grâce aux riverains et l'autre a nécessité l'aide d'un agriculteur et de sa tonne à eaux.

Sur une des réserves, le volant a dû être changé car il était défectueux.

Le remboursement du remplissage auprès des riverains se fera par rétrocession à l'aide des factures du SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) et du relevé des compteurs au début et à la fin de chaque remplissage. Un engagement d'indemnisation pour 120 m³ (2€ du m³).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Questions diverses

- Deux factures pour la prise en charge d'un chien errant ont été réglées par la mairie. Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour rétrocéder celles-ci au propriétaire du chien, Monsieur PETRICK résidant au 2 rue des Basses Noues à Oroux. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.
- Madame CHAUVIERE Jeanne-Marie a envoyé un courrier expliquant qu'il serait nécessaire de faire quelques travaux de rénovation dans l'église. Le conseil municipal va étudier la demande. Une réponse lui sera envoyée.
- L'acquisition du terrain de Monsieur VERGNAULT est toujours en attente pour cause de soucis d'envoi de documents auprès de la préfecture. Problème en cours de résolution.
- Madame Isabelle NAULIN a été recrutée comme agent recenseur pour 2022. Elle débutera sa formation courant janvier.
- Le devis pour un défibrillateur a été accepté par le conseil municipal. Il sera mentionné dans le budget pour 2022. Voir si une subvention pourrait être demandée pour le financement.
- Pas de prestataire pour l'enherbement du cimetière cette année. Les recherches continuent.
- La fin des travaux sur le réseau des eaux pluviales a révélé une plus-value de la facture M'RY. Un rendez-vous a été fixé pour discuter du sujet et voir si possibilité d'un arrangement. Un passage caméra dans le busage est en prévision pour l'année 2022.
- La deuxième édition de la Gazette est en cours de réalisation. Visionnage des pages concernant le cimetière ainsi que des réserves incendie.

Fin de la séance : 20h30